

Note d'analyse:

mise en œuvre de la directive
européenne sur le reporting extra-
financier par les entreprises françaises

Download the report:
www.cdsb.net/fallingshort



Top strengths

1. Politiques et procédures de diligence raisonnable
2. Indicateurs clés de performance
3. Résultats des politiques

Top weaknesses

1. Format du reporting
2. Analyse de la matérialité
3. Risques et mise en œuvre de la TCFD

Note d'analyse: mise en œuvre de la directive européenne sur le reporting extra-financier par les entreprises françaises

Le Climate Disclosure Standards Board (CDSB) a conduit une **analyse¹ de l'information extra-financière fournie par les 50 plus grandes entreprises européennes cotées** au titre de l'année 2019 en application de la directive européenne sur le reporting extra-financier (NFRD).² Cette analyse a également évalué la mise en œuvre des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) sur la base des lignes directrices sur le reporting climat publiées par la Commission européenne en juin 2019.³

L'intégralité de cette analyse fait l'objet du [rapport "Falling Short?"](#) publiée en mai 2020. Ce rapport vise à **guider la prise de décisions politiques en suggérant des amendements de la directive** permettant d'en assurer une mise en œuvre plus cohérente et d'améliorer la qualité du reporting. Ce rapport entend également **soutenir les entreprises en identifiant des bonnes pratiques et en fournissant des recommandations permettant une meilleure préparation et présentation de leur information extra-financière.**

Cette note d'analyse se penche sur **les résultats observés pour les 16 entreprises françaises présentes dans le champ d'analyse du rapport.**⁴ Cette analyse permet d'identifier les points forts et les points faibles du reporting de ces entreprises, en comparaison avec les résultats obtenus pour l'ensemble des entreprises européennes étudiées, afin de fournir des recommandations en vue de la révision prochaine de la directive NFRD. Cette note d'analyse fournit également des preuves de la nécessité d'harmoniser les exigences réglementaires en France afin de limiter des doublons ou redondances dans l'information fournie tels qu'observés actuellement.

Points forts et points faibles du reporting extra-financier des entreprises françaises

L'analyse du reporting extra-financier des entreprises françaises montre **une mise en œuvre satisfaisante des 5 catégories d'informations de la directive** (modèle commercial, politiques et procédures de diligence raisonnable, résultats de ces politiques, principaux risques et indicateurs clés de performance) avec une information fournie pour chacune d'elle par toutes les entreprises. Cette information est systématiquement présente au sein du document de référence, soit de manière

¹ CDSB (2020) Falling Short? Why environmental and climate-related disclosures under the EU Non-Financial Reporting Directive must improve. [PDF]. Available from: <https://www.cdsb.net/falling-short>

² Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32014L0095>

³ EC Guidelines on reporting climate-related information, https://ec.europa.eu/finance/docs/policy/190618-climate-related-information-reporting-guidelines_en.pdf

⁴ Air Liquide, Airbus, Axa, BNP Paribas, Christian Dior, Danone, EssilorLuxottica, Hermes International, Kering, L'Oréal, Pernod Ricard, Safran, Sanofi, Schneider Electric, Total, Vinci

T: +44 (0) 203 818 3939

www.cdsb.net

Climate Disclosure Standards Board
c/o CDP, WeWork Sony Center
Kemperplatz 1, 10785 Berlin
Germany

intégrée ou dans une section spécifique, conformément à la transposition de la directive en droit français.

Malgré ces premières observations, **le reporting des entreprises françaises peut être encore amélioré** par :

- **Une harmonisation des exigences réglementaires** permettant d'éviter des doublons et de réduire le volume et la longueur du reporting, améliorant ainsi son accessibilité et sa lisibilité;
- **Un travail de synthèse et de clarification du reporting par les entreprises** visant à supprimer les éléments trop généraux ne permettant pas de comprendre les implications des risques et impacts identifiés sur les activités de l'entreprise.

Format du reporting extra-financier

Le reporting extra-financier des entreprises françaises s'est révélé le plus long parmi la moyenne des entreprises européennes. Cette différence s'explique notamment par des doublons et des incohérences dans l'information fournie. De tels effets réduisent la lisibilité de l'information et donc sa capacité à être utile à la prise de décisions des parties prenantes de l'entreprise.

A titre d'exemple, les entreprises françaises fournissent en moyenne 25 pages d'information extra-financière sur les aspects environnementaux et climatiques contre 14 pages en moyenne pour l'ensemble des entreprises européennes. Ce nombre de pages passe à 48 pour l'ensemble de l'information extra-financière et atteint jusqu'à 70 pages pour une entreprise, avec parfois jusqu'à 8 pages utilisées in extenso sans aucunes modifications dans le seul but de se conformer à différentes exigences réglementaires.

La longueur de l'information fournie s'explique à la fois par **des exigences réglementaires redondantes** et **une vision purement réglementaire du reporting extra-financier** conduisant les entreprises à appliquer en silos les différentes dispositions applicables en utilisant la même information. Cette approche **augmente la pression ressentie par les entreprises dans la réalisation de leur reporting extra-financier** et **diminue la qualité de l'information fournie**.

Analyse de la matérialité

Les lignes directrices sur le reporting climat publiées par la Commission européenne définissent le concept de double matérialité, qui vise à prendre en compte les risques et impacts de l'activité de l'entreprise sur le plan financier et sur le plan environnemental et social afin de répondre aux attentes des investisseurs et d'autres parties prenantes.

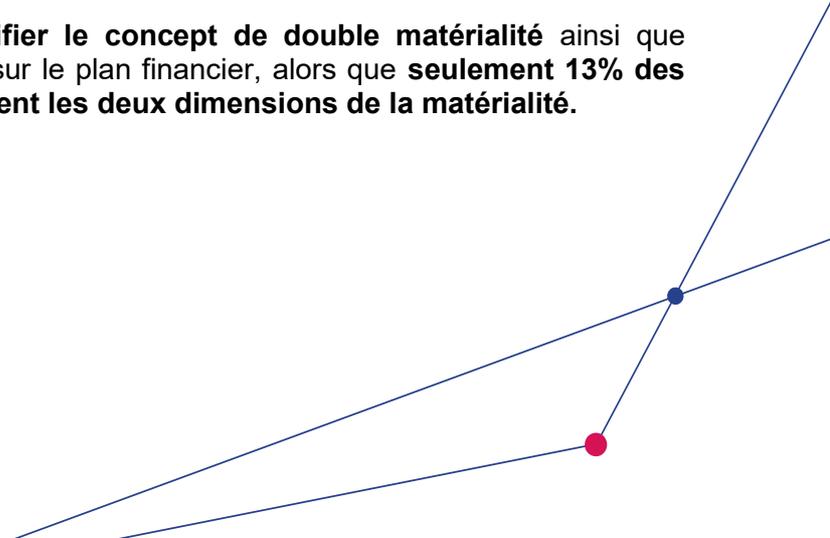
Le reporting extra-financier des entreprises françaises a montré une absence de prise en compte des risques et impacts matériels sur le plan financier, c'est à dire ceux susceptibles d'influencer la performance présente et future de l'entreprise. Dans l'analyse de la matérialité des enjeux considérés, 50% des entreprises ont uniquement considéré les risques et impacts sur le plan environnemental et social.

Ces résultats illustrent **la nécessité de clarifier le concept de double matérialité** ainsi que d'assurer le reporting d'information matérielle sur le plan financier, alors que **seulement 13% des entreprises étudiées considèrent effectivement les deux dimensions de la matérialité**.

.....
T: +44 (0) 203 818 3939

www.cdsb.net

.....
Climate Disclosure Standards Board
c/o CDP, WeWork Sony Center
Kemperplatz 1, 10785 Berlin
Germany





De plus, le reporting des entreprises françaises comportent **une liste des « informations considérées comme les plus importantes » au lieu d'une matrice de matérialité** visant à hiérarchiser les enjeux économiques, financiers, sociétaux et environnementaux au regard de l'ambition de l'entreprise et des attentes de ses principales parties prenantes.⁵ Alors qu'il n'existe pas à ce jour d'obligations de publier une telle matrice, **l'obligation de publier cette liste devrait être modifiée afin d'inciter les entreprises à mettre l'accent sur les enjeux matériels, en particulier du point de vue d'investisseurs actuels ou passés.**

Principaux risques et mise en œuvre des recommandations de la TCFD

Les entreprises doivent prendre en compte les risques environnementaux, climatiques et sociaux dans la définition de leur modèle commerciale, politiques et indicateurs clés de performance. La prise en compte de tels risques climatiques est un des piliers des recommandations de la TCFD.

L'analyse du CDSB montre que **les entreprises ont des difficultés à fournir des informations sur les principaux risques auxquels leurs activités sont soumises.** Le reporting sur cette catégorie d'informations est incomplet et peu qualitatif, avec seulement un faible nombre de risques identifiés et **peu d'informations sur les actions mises en place pour intégrer la gestion de ces risques au sein de l'entreprise.**

Le reporting des entreprises françaises montre une moindre prise en compte des impacts associés aux risques identifiés sur les activités de l'entreprise (information présente pour 75% des entreprises françaises contre 82% en moyenne pour l'ensemble des entreprises européennes considérées). Cette tendance est marquée pour les impacts sur le modèle commercial (information présente pour 31% des entreprises françaises contre 42% en moyenne pour les entreprises européennes considérées).

De fait, **seulement 6 entreprises sur 16 intègrent la mise en œuvre des recommandations de la TCFD dans la construction de leur reporting extra-financier.** Les 10 autres montrent peu de signes de progrès dans leur mise en œuvre.

Même les entreprises en progrès dans ce domaine (évoluant principalement dans le secteur financier ou énergétique) n'ont pas entièrement intégré les recommandations, en particulier **en matière d'analyse par scénarios, sujet sur lequel les entreprises françaises sont en retard par rapport à la moyenne des entreprises européennes.** Aucune des entreprises françaises considérées ne rend compte d'une analyse par scénarios complète visant à évoluer la résilience de l'entreprise sur le court, moyenne et long terme (ce chiffre reste faible pour l'ensemble des entreprises européennes, avec une moyenne de 14%). Ces résultats montrent qu'il existe des marges de progrès dans la mise en œuvre des recommandations de la TCFD par les entreprises européennes.⁶

Les mauvais résultats dans cette catégorie d'informations peuvent s'expliquer **par l'existence d'exigences réglementaires redondantes résultant de la transposition de la directive NFRD et de la mise en œuvre de législations nationales (article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique, Loi sur le devoir de vigilance).**

Ces redondances conduisent les entreprises à :

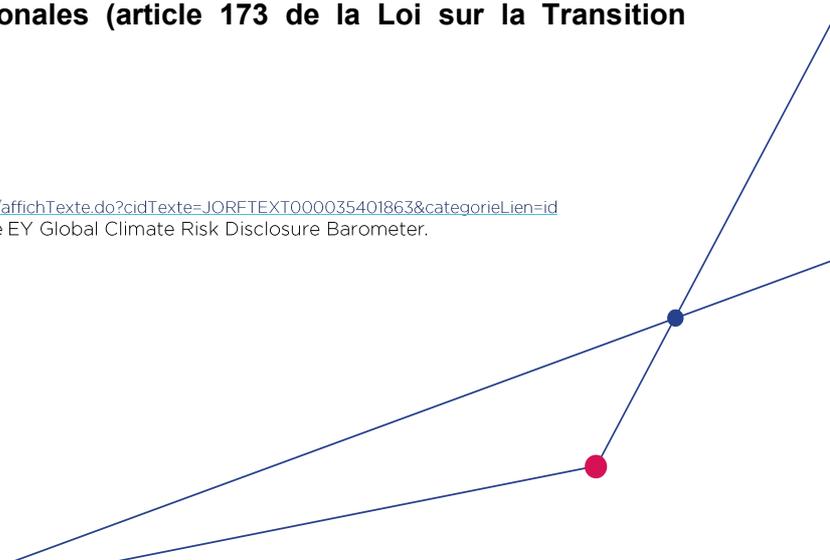
⁵ Tel que présenté dans le décret d'application, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035401863&categorieLien=id>

⁶ Ce résultat en demi-teinte a été notamment confirmé dans l'étude EY Global Climate Risk Disclosure Barometer.

.....
T: +44 (0) 203 818 3939

www.cdsb.net

.....
Climate Disclosure Standards Board
c/o CDP, WeWork Sony Center
Kemperplatz 1, 10785 Berlin
Germany





- **Inclure des informations parfois différentes sur les risques auxquels elles sont exposées au sein de leur déclaration de performance extra-financière et de leur plan de vigilance** (et parfois dans leur rapport au titre de la TCFD si celui-ci est séparé). Plusieurs entreprises utilisent alors pour ce faire des méthodes et des processus différents pour identifier leurs risques au titre des différentes exigences réglementaires.
- **Inclure des informations parfois différentes sur les mesures prises au titre de l'adaptation au changement climatique (au titre des mêmes réglementations).**

Politiques et procédures de diligence raisonnable

Le reporting des entreprises pour cette catégorie d'informations doit permettre d'identifier la mise en œuvre par l'entreprise de politiques cohérentes permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, climatiques, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'analyse du CDSB montre **la capacité des entreprises françaises à inclure de telles informations dans leur reporting extra-financier**. Cependant, ces informations restent parfois très générales et ne permettent pas toujours d'identifier la chaîne de responsabilités dans la mise en place de politiques et en particulier de procédures de diligence raisonnable.⁷

Pour améliorer l'information fournie, **les définitions des termes « politiques » et « diligence raisonnable » devraient être clarifiées par le législateur au sein de la directive**. Par ailleurs, **les autorités compétentes** (comme l'Autorité des Marchés Financiers) **pourraient fournir des orientations supplémentaires pour guider la mise en œuvre des exigences réglementaires**.

Indicateurs clés de performance

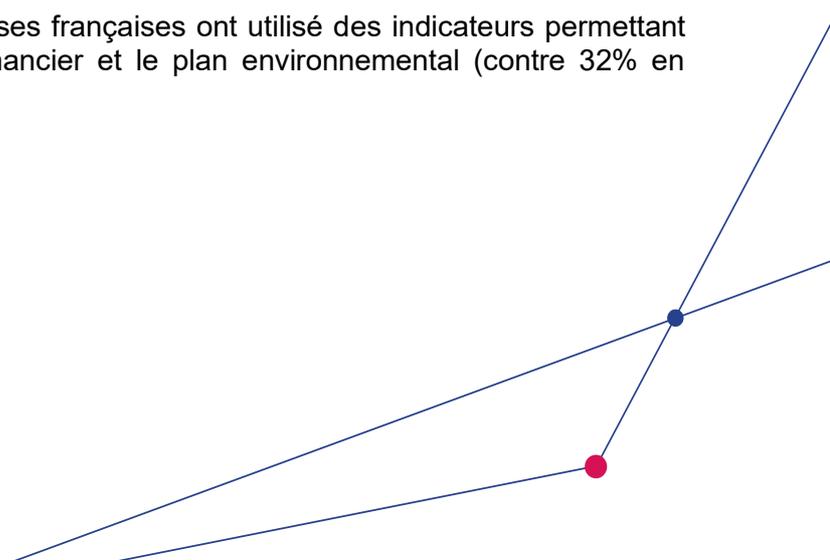
La mise en place d'indicateurs clés de performance pertinents permet à une entreprise de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de politiques et stratégies sur les enjeux ESG.

L'analyse du CDSB a montré que **le reporting des entreprises françaises en la matière était de bonne qualité comparé à la moyenne des entreprises européennes**. Les informations fournies étaient **particulièrement précises en matière d'émissions de Gaz à effet de serre (avec 81% des entreprises précisant leurs émissions de scope 3 contre seulement 54% en moyenne parmi les entreprises européennes)** et de consommation d'énergie et d'eau, avec des informations comparatives permettant d'évaluer les progrès au cours du temps.

Cependant, **ces informations peuvent encore être précisées pour permettre leur rapprochement avec d'autres informations fournies dans le document de référence** dans l'évaluation de la capacité de l'entreprise à prendre en compte les enjeux matériels susceptibles d'impacter sa capacité à créer de la valeur.

A titre d'exemple, seulement 25% des entreprises françaises ont utilisé des indicateurs permettant de connecter leur performance sur le plan financier et le plan environnemental (contre 32% en moyenne parmi les entreprises européennes).

⁷ Comme observés dans le reporting de 3 des 16 entreprises.



Résultats des politiques

La capacité d'une entreprise à communiquer sur le résultat des politiques mises en œuvre afin de mesurer les risques et impacts ESG auxquels ses activités sont exposées permet à ses investisseurs de mieux évaluer la solidité des engagements et les actions concrètes prises par l'entreprise pour y parvenir.

Le reporting des entreprises françaises sur cette catégorie d'informations a montré **une bonne capacité à inclure des informations quantitatives et qualitatives permettant d'évaluer les résultats concrets des politiques adoptées**. Cependant, ce reporting aurait pu être amélioré sur la forme afin d'être **plus concis et centré sur les informations matérielles** du point de vue des investisseurs afin d'assurer de son utilité dans la prise de décisions d'investissement.

Les entreprises françaises peuvent encore améliorer leur reporting extra-financier en application de la directive NFRD

En conclusion, **l'analyse du reporting extra-financier 2019 des entreprises françaises montre que des améliorations sont encore requises dans la mise en œuvre de la directive NFRD et des recommandations de la TCFD**, en particulier en matière de :

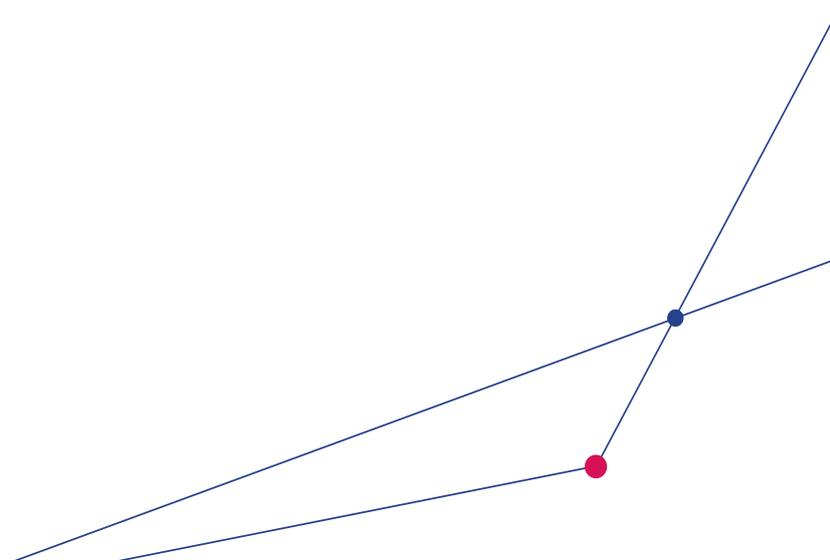
- Clarté et cohérence de l'information fournie ;
- Utilisation de l'analyse par scénarios ; et
- Définition et analyse des enjeux matériels pour l'entreprise afin d'assurer un reporting répondant aux attentes et besoins d'investisseurs actuels ou potentiels.

Les résultats de cette analyse présentés dans cette note montrent **la nécessité d'harmoniser les exigences réglementaires nationales et européennes**. La réglementation peut jouer un rôle important dans l'amélioration de la qualité du reporting extra-financier, à la condition que de potentiels doublons entre plusieurs réglementations soient évités. Dans cette perspective, il est essentiel de **prêter attention à la cohérence des différentes réglementations, y compris les exigences à venir découlant de la taxonomie ou du règlement relatif aux exigences de transparence pour les investisseurs**.

.....
T: +44 (0) 203 818 3939

www.cdsb.net

.....
Climate Disclosure Standards Board
c/o CDP, WeWork Sony Center
Kemperplatz 1, 10785 Berlin
Germany



Recommandations

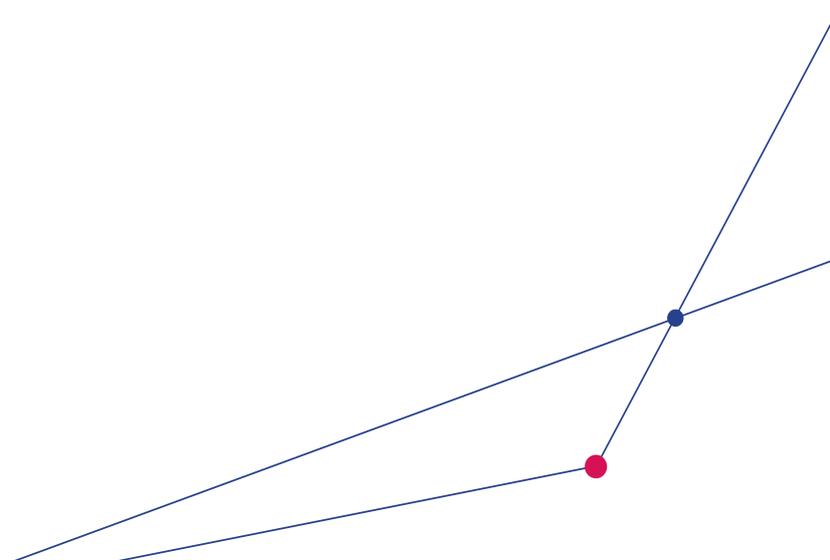
A la lumière de ces résultats, nous suggérons les modifications législatives suivantes :

1. **Suppression de l'exemption actuelle de la directive permettant un reporting séparé du rapport annuel**, sur la base des transpositions existantes dans plusieurs Etats membres et de la pratique de nombreuses entreprises ;
2. **Harmonisation des exigences réglementaires existantes, tant sur la forme que sur le fond, au niveau national et européen**, pour éviter les doublons et les confusions dans la préparation et l'analyse de l'information extra-financière;
3. **Introduction au sein de la directive de définitions de plusieurs notions clés comme « politiques » ou « devoir de diligence raisonnable »** permettant d'assurer une mise en application plus conforme de la directive ;
4. **Production d'orientations ou de lignes directrices pour guider les entreprises** dans la mise en œuvre de la directive ;
5. **Révision de l'exigence de transparence relative aux risques principaux, afin d'assurer la prise en compte et la transparence des risques ESG sur les activités de l'entreprise**, en plus de la prise en compte des impacts de l'entreprise sur ces aspects. Cette révision nécessite également d'assurer davantage de cohérence entre les exigences réglementations nationales et européennes ; et
6. **Inclusion des recommandations de la TCFD au sein de la directive** pour renforcer les liens entre information financière et extra-financière.

.....
T: +44 (0) 203 818 3939

www.cdsb.net

.....
Climate Disclosure Standards Board
c/o CDP, WeWork Sony Center
Kemperplatz 1, 10785 Berlin
Germany





Climate
Disclosure
Standards
Board

With the contribution of the LIFE Programme of the European Union
Hosted by CDP Europe



.....
T: +44 (0) 203 818 3939
www.cdsb.net

.....
Climate Disclosure Standards Board
c/o CDP, WeWork Sony Center
Kemperplatz 1, 10785 Berlin
Germany

